



CONVENTION ON WETLANDS
CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES
CONVENCIÓN SOBRE LOS HUMEDALES
(Ramsar, Iran, 1971)

Note diplomatique 2021/14

Rapport et décisions de la reprise de séance de la 59^e Réunion du Comité permanent du 15 novembre 2021

Le Secrétariat de la Convention sur les zones humides présente ses compliments aux Missions permanentes et Autorités administratives des Parties contractantes à la Convention et a l'honneur de les informer que la reprise de séance de la 59^e Réunion du Comité permanent de la Convention a eu lieu en ligne le 15 novembre. L'intégralité du rapport de cette réunion et les décisions prises peuvent être consultés en anglais, français et espagnol sur le site web de la Convention à l'adresse suivante : <https://www.ramsar.org/fr/document/rapport-et-decisions-de-la-reprise-de-seance-de-la-59e-reunion-du-comite-permanent>

Nominations supplémentaires au Groupe de travail sur la gestion

Dans sa décision SC59-39, le Comité permanent a nommé au comité de sélection du prochain Secrétaire général les Parties contractantes qui siègent au Groupe de travail sur la gestion ainsi qu'un représentant volontaire pour l'Afrique, l'Amérique latine et les Caraïbes et l'Océanie, respectivement, pour assurer la représentation régionale, et la Chine, hôte futur de la COP. À cette fin, les Parties contractantes sont invitées à nommer un représentant des régions Afrique, Amérique latine et Caraïbes et Océanie et à en communiquer le nom au Secrétariat avant le 3 décembre, par courriel, à l'adresse sc@ramsar.org. Les membres du Comité permanent sont encouragés à faciliter les consultations à cet effet auprès de leurs régions avant cette échéance.

Le Secrétariat de la Convention sur les zones humides saisit respectueusement cette occasion pour renouveler aux Missions permanentes et aux Autorités administratives des Parties contractantes à la Convention l'assurance de sa plus haute considération.

Gland, le 17 novembre 2021

